

DECISION DU PRESIDENT n° 2022-490

Objet : Politiques contractuelles - LEADER 2023-2027 – soutien préparatoire - Demande de subvention

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-282 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que la préparation de la candidature pour le programme LEADER 2023-2027 sera assurée par une coopération et un appui technique entre les trois GAL de la programmation précédente, à savoir Ardèche Verte (porté par Annonay Rhône Agglo), Ardèche3 (porté par le PNR des Monts d'Ardèche) et Drôme des Collines Valence Vivarais (porté par ARCHE Agglo).

Considérant qu'ARCHE Agglo est structure porteuse de cette candidature et qu'elle peut bénéficier d'une subvention pour l'élaboration de cette dernière,

DECIDE

Article 1 – De solliciter dans le cadre de l'appel à projets « soutien préparation LEADER » une subvention de 70 000 € d'une dépense éligible retenue de 87 500 € HT

Article 2 – S'engage à assurer sur ses fonds propres le solde du financement et à communiquer sur l'aide FEADER en respectant les obligations de publicité et en appliquant les logos de l'Europe, du FEADER, de LEADER et du cofinanceur et à inviter les membres du Comité de Programmation le cas échéant

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Mercurol-Veaunes, le 26 juillet 2022